

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2016**

**Présents :** Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés :** Xavier CHOVIN, Alain JUVENTIN (procuration à Pierre LOUETTE), Gaëtan KONIECZNY (procuration à Alain TERRAIL), Claire LOROUE (procuration à Isabelle VATANT)

**Secrétaire de séance :** Hervé HODCENT

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2016**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Affectation du résultat 2015**

Le maire explique qu'il est apparu qu'une part des restes à réaliser 2015 était fausse. En effet concernant les subventions voiries pour lesquelles la commune n'avait à ce jour pas demandé de versement au Département, des acomptes ont été versés (sans être notifiés) en fin d'exercice 2015. Après en avoir discuté avec le trésorier municipal, un nouvel état des restes à réaliser a été envoyé à la préfecture sous la forme d'un certificat administratif qui annule et remplace le précédent.

Par ailleurs, le trésorier municipal a proposé d'annuler la délibération d'affectation du résultat et d'en prendre une nouvelle afin d'affecter l'ensemble du résultat en fonctionnement, dans la mesure où il n'y a de besoin de financement en investissement. L'excédent de fonctionnement dégagé dans le budget primitif de 2016 permettra d'abonder ensuite la section d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter l'ensemble du résultat 2015, soit 242 275 euros, en section de fonctionnement, au compte 002.

Le maire explique qu'au cours de ce rendez-vous, le trésorier a indiqué que la trésorerie de Chabeuil devrait être délocalisée à Valence en 2017.

### **3. Vote du budget et des taux d'imposition 2016**

Le maire rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

#### **En fonctionnement – Dépenses**

Le maire précise que les transferts de compétences (petite enfance, éclairage public, Véore) à l'agglomération entraînent une baisse de certaines dépenses mais aussi de certaines recettes.

#### **Charges à caractère général**

Il est à signaler au compte 60612 « Energie », la prise en compte d'une facture concernant la consommation électrique 2015 mais qui n'est parvenue en mairie qu'en 2016.

Au compte 60623 « Alimentation », la baisse est due au transfert de la Cabane et du RAM. Le maire ajoute que les factures concernant les fluides et l'entretien de ces deux établissements

continuent à être payées par la commune et seront ensuite remboursées par la communauté d'agglomération.

Le maire propose une augmentation de 5 euros par élèves de la dotation que la commune verse aux écoles au titre des fournitures scolaires, la faisant passer de 45 à 50 euros. Cette hausse se traduit au compte 6067.

Le compte 611 « Contrats de prestation de service » est, lui, essentiellement alimenté par les dépenses liées au traiteur des centres de loisirs et aux prestataires extérieurs pour les activités péri-éducatives. Carole de JOUX souhaite en savoir plus sur la location des guirlandes. Il est expliqué qu'une partie est achetée et apparaît en investissement et qu'une autre est louée.

Séverine GERVY souhaite connaître le devenir de notre contrat pour la maintenance de l'informatique aux écoles. Il est précisé que l'agglomération ayant pris la compétence « Informatisation des écoles », c'est elle qui assurera cette maintenance.

Au compte 61880 « Impressions », on retrouve pour la deuxième année consécutive l'achat d'albums offerts aux mariés.

Le poste « Assurances » augmente sensiblement du fait du transfert sur ce compte de l'assurance sur le personnel qui était jusque-là budgétisée au chapitre 012 « Frais de personnel ».

Isabelle VATANT souhaite savoir à quoi correspond le compte « Transports collectifs ». Le maire explique qu'il s'agit des dépenses engendrées par les sorties scolaires. Séverine GERVY demande ce que recouvre l'augmentation du compte 6065 « Livres ». Le maire précise qu'elle se justifie essentiellement par l'achat de nouveaux documents pour la bibliothèque de l'école maternelle.

Au total les charges à caractère général se montent à 465 548 euros.

### Charges de personnel

On constate une baisse significative de ce chapitre du fait du transfert du personnel lié à la compétence « Petite enfance » à la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, le compte 6462 diminue suite au départ, à sa demande, d'un des deux emplois d'avenir.

Les charges de personnel se montent ainsi à 854 134 euros.

### Autres charges de gestion courantes

A ce chapitre il est à noter en particulier que :

- aucun élu ne participera au Congrès des maires cette année du fait de son changement de date
- la participation au SDIS sera reconduite à l'identique du montant de 2015 soit 48 378 euros. En effet dans la mesure où le Département a refusé d'augmenter sa participation, les communes ont souhaité en faire autant.
- la commune n'aura plus à verser de participation au Syndicat de la Véore suite à son transfert à l'agglomération
- la commune doit prévoir une subvention d'équilibre pour le budget du CCAS à hauteur de 12 757 euros.

Les autres charges de gestion courantes sont ainsi estimées à 197 237 euros.

### Charges financières

On note globalement une baisse des intérêts du fait de la baisse des taux pour certains emprunts à taux variable. 64 317 euros sont donc budgétisés au compte 66111.

## **En fonctionnement - Recettes**

Au compte 6419 « Remboursements sur rémunération du personnel », il est prévu 35000 euros. On attend en effet une absence relativement longue aux services techniques et des congés maternité sont en cours.

Aux comptes 70661 et 70662, on note une perte significative de recettes due au transfert de la compétence Petite enfance (participation des familles et retour de la Caisse d'allocations familiales). Toutefois la commune percevra la prestation liée au Contrat Enfance Jeunesse renouvelé en 2015. Dans le même ordre d'idée, une recette nouvelle apparaît au compte 70876 avec le remboursement par l'agglomération de frais que la commune avancera pour la Cabane et le RAM.

Au compte 7311 « Contributions directes », il n'est prévu aucune hausse des taux des impôts locaux. En 2015, la commune avait perçu un peu plus que prévu suite à la suppression de la demi-part. Le maire précise que le receveur a indiqué en commission Finances qu'une révision des bases pourrait avoir lieu en cours d'année.

L'attribution de compensation que l'agglomération verse à la commune est largement amputée suite aux transferts de compétences. Elle est estimée à 2 100 euros. La dotation forfaitaire versée par l'Etat baisse elle aussi drastiquement pour atteindre 208 734 euros.

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre à 1 878 678 euros et dégage 275 094 euros qui seront affectés en investissement.

Séverine GERVY demande ce qu'il en est des demandes des écoles. Le maire explique que l'élémentaire n'a pas transmis de demandes particulières. Concernant l'école maternelle, certaines demandes (comme l'achat pour la bibliothèque) ont pu être satisfaites, d'autres n'ont pas pu l'être (comme la multiplication du nombre de cartouches d'encre). Pour les deux écoles, la participation à l'achat de fournitures scolaires a été augmentée de 5 euros par élève.

## **En investissement – Dépenses**

Il avait été envisagé de procéder dès cette année au ravalement de façades avec isolation par l'extérieur de la salle des fêtes et de la poste afin de bénéficier d'une nouvelle subvention de soutien à l'investissement local. Toutefois l'enveloppe allouée à cette dotation étant restreinte, seuls les projets de 320 000 euros et plus seront éligibles. Ce ne sera pas le cas de ces travaux qui sont donc reportés dans la mesure où ils ne présentent pas un caractère d'urgence. Laurent TERRAIL pense que l'on pourrait tout de même envoyer le dossier.

Le capital d'emprunt se monte à 251 953 euros qui sont couverts par le virement de la section de fonctionnement.

Parmi les investissements de l'année, on peut noter :

- le lancement des études pour l'aménagement des Vanets (15 000 euros), celui des Genceaux (9 000 euros), celui du parc (5 000 euros) ainsi que pour la dénomination des voies (6 000 euros)
- l'achat d'un terrain attenant au cimetière (60 000 euros)
- des reprises de voirie (5 000 euros) et des travaux de voirie (80 000 euros)
- la sécurisation des écoles (10 000 euros)
- la création d'un mur rue de Ranchi (25 000 euros)

## **En investissement – Recettes**

Les recettes propres de la commune en investissement sont :

- le FCTVA prévu pour 38 950 euros
- la taxe d'aménagement estimée à 40 000 euros.

S'y ajoutent des subventions sur certains projets comme l'aménagement du parc.

Au total la section d'investissement s'équilibre à 726 132 euros (dont un emprunt d'équilibre de 12 440 euros).

Suite à cet exposé, le maire met au vote le budget qui est adopté à l'unanimité en fonctionnement comme en investissement.

#### **4. Vote des taux d'imposition**

Le maire propose de ne pas augmenter les taux. Il précise que la commission Finances en coopération avec le trésorier devra travailler d'ici octobre sur les abattements.

Les taux d'imposition sont votés à l'unanimité comme suit :

- taxe d'habitation : 9, 43
- taxe sur le foncier bâti : 14, 44
- taxe sur le foncier non bâti : 47, 84

#### **5. Compte-rendu des syndicats et commission**

Elodie GRASSOT explique que le CAUE avance sur le cahier des charges en vue de la consultation pour choisir un bureau d'étude dans le cadre de l'aménagement des Vanets. Il s'agit de cibler les enjeux de l'étude urbaine (densité, accès, question paysagère, transports notamment modes doux). La prochaine réunion est prévue le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 19h00.

Le maire ajoute qu'une rencontre avec les services de l'Etat sera organisée pour connaître exactement les constructions possibles en zone inondable.

Le maire explique que pour l'aménagement de l'avenue des Genceaux, le cabinet David a fait les relevés topographiques. Une première rencontre interviendra rapidement.

#### **6. Questions diverses**

Les travaux du multi-accueil ont commencé, la phase de terrassement a d'ailleurs bien avancé. Une cérémonie de pose de la première pierre aura lieu le 8 avril à 15h00.

Le maire explique que les travaux au Jardin de Jeanne sont en cours d'achèvement. Lucette NURIT ajoute qu'elle a participé à une première réunion concernant l'attribution des logements. La commission d'attribution se réunira en juin, de sorte que qu'une installation des locataires est envisageable en juillet. Laurent TERRAIL demande si le passage piéton entre les deux immeubles en direction de la place du temple sera conservé. Le maire répond positivement et que cette parcelle sera rétrocédée à la commune.

Alain TERRAIL indique que des relevés thermographiques ont eu lieu et qu'une exposition se tiendra en mairie du 4 au 8 avril. Elle sera suivie par une réunion publique le 11 avril à 19h30 à la salle des fêtes puis par une permanence le 27 avril de 14 à 17h en mairie.

Pierre LOUETTE explique que, le lundi de Pâques, est prévu le passage du Corso de Beaumont. S'il pleut dimanche le Corso sera annulé et reporté au lundi après-midi ce qui annulerait leur passage le matin. Séverine GERVY ajoute qu'en parallèle, le Conseil municipal enfant se joindra

au Corso (le défilé du Carnaval n'ayant pas été organisé en tant que tel) et qu'une chasse aux œufs aura lieu le lundi à 10h30.

Isabelle VATANT précise que samedi 30 avril se tiendra la fête des May.

Le maire explique que l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre organise une exposition du 17 mai au 20 mai à la salle des fêtes sur le camp de concentration de Natzweiler-Struthof.

La séance est levée à 22h40.